

par ses soins, représentant 10,423 jours, et un salaire total de 23,995 francs.

Souvent les particuliers ne répondent pas au questionnaire qui leur est envoyé touchant la manière dont le personnel placé chez eux s'est acquitté de ses fonctions. Le public se montre très exigeant pour les veilles de nuit, ne comprenant pas qu'il faut que la garde ménage ses forces pour pouvoir continuer son service fatigant. La tâche des gardes auprès des convalescents est souvent délicate, car on ne comprend pas toujours qu'après les efforts et la tension que leur impose une grave maladie, il leur faille un peu plus de détente et de repos que n'en comporte le règlement de service.

APPEL EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE ET LETTRE DE

M. G. MOYNIER

Nous reproduisons ici un appel émané de la Société centrale suisse et que les journaux quotidiens ont publié dernièrement. Cet appel a provoqué de la part de M. G. Moynier quelques réflexions, qui ont été envoyées au *Journal de Genève*. Nos lecteurs les trouveront ci-dessous.

« La Croix-Rouge, créée pour adoucir les maux et les horreurs de la guerre, a pour base la Convention de Genève du 22 août 1864, œuvre internationale conçue par des Suisses, conclue sur notre sol et placée sous l'égide du Conseil fédéral.

« Depuis sa fondation, des sociétés de la Croix-Rouge se sont constituées dans trente-cinq Etats¹; des millions et des millions ont été dépensés pour améliorer le sort des soldats malades ou blessés. Dans les autres pays, les princes et les autorités, la ville et la campagne rivalisent de zèle et font sacrifice sur sacrifice pour ces sociétés. La Suisse, berceau de la Croix-Rouge — combien il nous en coûte de l'avouer — est restée fort en arrière. Notre pays, dont le drapeau a servi de modèle pour l'emblème de la miséricorde et

¹ Voy. la liste, p. 7.

de la charité, planté haut au milieu du tumulte de la guerre, notre pays, qui, d'habitude, se montre si fier de sa mission civilisatrice, s'est laissé distancer par la plupart des autres nations !

« La Société suisse de la Croix-Rouge, fondée en 1882, n'est pas encore répandue sur tout notre territoire, dont le quart environ est encore en friche ; elle ne compte que 15,000 membres. Et pourtant sa tâche est aussi belle que vaste. En *temps de paix*, elle prête son aide aux travaux des samaritains, elle forme et place des garde-malades, elle aménage et subventionne des magasins de matériel sanitaire, elle contribue, par des cours et des conférences, au développement de l'hygiène publique, elle soulage, par l'organisation de collectes générales, les victimes des calamités, d'inondations, d'incendies, d'épidémies.

« En prévision d'une *guerre* toujours possible, elle est chargée par les autorités fédérales de grouper les nombreux volontaires qui sont absolument indispensables pour compléter le service sanitaire des troupes ; elle doit réunir les énormes approvisionnements qu'il faut se procurer dans ce but et dont le prix d'achat est évalué à plus de trois millions ; c'est encore elle qui, en grande partie, prendra soin des victimes des maladies et des combats et qui dégagera ainsi l'armée active.

« Aussi, l'Assemblée fédérale, pénétrée de la valeur et de l'importance de ces services, lui a-t-elle alloué, par arrêté du 25 juin 1903, une subvention annuelle de fr. 25,000 en proclamant ainsi devant tout le peuple suisse *que la Croix-Rouge est non seulement une société d'utilité publique, mais, comme le fonds Winkelried, une institution véritablement nationale, voire même l'œuvre charitable suisse par excellence*.

« Si la Croix-Rouge doit pouvoir remplir sa tâche, lourde et pleine de responsabilités de tout ordre, il est nécessaire que ses modestes ressources annuelles augmentent de façon à atteindre au moins le montant de la subvention fédérale, et que le nombre de ses membres se multiplie. Alors seulement elle pourra plonger ses racines dans tout le sol helvétique en mille ramifications et se transformer en arbre solide, point d'appui et centre de toutes les aspirations humanitaires dans le domaine de l'assistance des malades et des blessés.

« C'est pourquoi nous nous adressons au peuple suisse, aux particuliers, sociétés patriotiques, corporations et autorités communau-

les, en leur disant : Dans l'intérêt du pays tout entier, venez à nous ; aidez-nous à accomplir la noble mission que nous a confiée l'Assemblée fédérale. Ne ménagez plus votre concours à la Croix-Rouge, afin que celle-ci, prenant un essor vigoureux, puisse marcher de pair avec les sociétés des autres Etats.

« Rangez-vous sous les plis de notre drapeau ; laissez de côté toute considération de langue, de confession ou de parti politique ; constituez une grande association nationale, une association utile en temps de paix et qui soit prête le jour où notre armée, aux prises avec les ennemis de nos libertés et de notre indépendance, aura besoin de secours, d'encouragement et de confiance.

Vive la Croix-Blanche !

Debout pour la Croix-Rouge !

Au nom de la direction de la Croix-Rouge suisse :

Le président: HAGGENMACHER, colonel.

Le secrétaire : Dr W. SAHLI. »

Plus de 150 membres des Chambres fédérales ont signé l'appel ci-dessus de la Croix-Rouge suisse et lui ont souhaité un succès mérité.

Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Genève,

Genève.

MONSIEUR le RÉDACTEUR

J'espère que l'appel publié dans votre numéro du 25 juin courant en faveur de la Croix-Rouge suisse trouvera de l'écho parmi vos lecteurs et produira l'heureux effet qu'en attendent ses signataires. Mais on pourrait, je pense, y joindre utilement quelques lignes pour rappeler plus complètement ce qui s'est passé à Genève en 1863, car bien peu de gens s'en souviennent, et aujourd'hui il n'y aurait rien de surprenant à ce que la ville même qui a été le berceau de cette institution se méprît sur la mesure dans laquelle elle peut se faire honneur d'y avoir contribué.

C'est pourquoi je me permets de vous adresser les renseignements suivants :

A peine M. Henry Dunant avait-il, dans son « Souvenir de Solferino », suggéré à ses lecteurs l'idée qu'une œuvre de secours

pour les militaires blessés répondrait à un besoin urgent, que moi-même, estimant qu'une œuvre modeste de bienfaisance, placée sous ma présidence et nommée « Société genevoise d'utilité publique » serait qualifiée pour en prendre l'initiative, bien que M. Dunant n'en fût pas partie. Je lui proposai donc, le 9 février 1863, d'entrer dans cette voie et elle s'y détermina séance tenante. Personne n'avait encore manifesté une semblable intention, ni ne le fit plus tard, en sorte que la susdite société put procéder sans aucun compétiteur au grand travail qu'elle entreprit.

Les publications de cette dernière attestent que ses commissaires agirent immédiatement et avec succès, si bien que personne ne saurait leur disputer aujourd'hui le titre de fondateurs de cette belle œuvre. C'est à leur instigation que se sont fondées presque toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge qui existent maintenant et qui, quoique indépendantes les unes des autres, reconnaissent comme organe commun, pour leurs relations internationales, les successeurs des pionniers de 1863, qu'on trouve groupés à Genève sous le nom de *Comité international de la Croix-Rouge*, et qui sont en relations soit avec les sociétés nées de leur initiative, soit avec les gouvernements signataires de la Convention de Genève, conclue à leur instigation. C'est ainsi que récemment encore, deux Etats, la Chine et le Mexique, ont été amenés par eux à y accéder. Les sociétés de la Croix-Rouge du monde entier sont d'accord pour considérer ce Comité, qui travaille sans bruit, comme marchant à leur tête, et réservent habituellement, dans leurs conférences générales, une place d'honneur à son président, qui est toujours le même depuis près de 42 ans, et ne saurait oublier, on le comprend, l'initiative heureuse et séconde prise *par lui seul*, en 1863, démarche sans laquelle la Croix-Rouge n'existerait probablement pas à l'heure actuelle.

Genève, le 12 juillet 1905.

Gustave MOYNIER,
Président du Comité international et président
honoraire de la Société suisse
de la Croix-Rouge.